

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 19 juillet 2022** à compter de **17 h.**

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

Est absente :

Madame Lise Bachand, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 3. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**
 4. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE**
 5. **FADOQ SAINT-DOMINIQUE - AIDE FINANCIÈRE**
 6. **RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE RUE ROY ET DESCHAMPS**
 7. **TERRAIN DES LOISIRS - PLAN DIRECTEUR**
 8. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
 9. **LEVÉE DE LA SESSION**
-
1. **CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance tel que requis à l'article 156 du Code municipal.

Monsieur Hugo Mc Dermott, maire, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-129

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-130

3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 19 juillet 2022 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- | | |
|---|--------------|
| • Salaires de la semaine du 26 juin 2022 au 9 juillet 2022: | 47 033.93 \$ |
|---|--------------|

Déboursés déjà payés :

- | | |
|--|--------------|
| • Chèques n° 1461 à 1473 : | 40 243.97 \$ |
| • Paiements Accès D, 501 519 à 501 536 : | 35 196.29 \$ |
| • Paiements directs 752 114 à 752 153 : | 46 582.95 \$ |

Total : 169 057.14 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-131

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2022-121, le poste de greffière adjointe a été créé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Jolyane Lamarche afin d'occuper le poste de greffière adjointe avec le statut d'employé permanent à temps plein.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-132

5. FADOQ SAINT-DOMINIQUE - AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la FADOQ souhaite convenir d'un bail de 3 ans avec le conseil de la Fabrique pour l'occupation du sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ sollicite la participation financière de la municipalité afin de couvrir les frais du loyer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

DE PRENDRE un engagement envers la Fabrique à raison de:

- 5 000 \$ pour 2023
- 5 250 \$ pour 2024
- 5 500 \$ pour 2025

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget 2023 à 2025 au poste budgétaire 02-190-00-996.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-133

6. RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE RUE ROY ET DESCHAMPS

CONSIDÉRANT QUE les rues Roy et Deschamps devront faire l'objet d'une réfection complète des infrastructures sous peu;

CONSIDÉRANT QU'initialement, un relevé topographique du secteur s'avère nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Tetra Tech pour le relevé topographique du secteur pour un montant forfaitaire de 3 300 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste budgétaire 02-413-00-411 et financées par la TECQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-134

7. TERRAIN DES LOISIRS - PLAN DIRECTEUR

CONSIDÉRANT l'intérêt de consolider le terrain des loisirs avec les infrastructures existantes et ainsi analyser les tendances et les possibilités futures;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Conception Paysage à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier

APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Conception Paysage Architectes paysagiste au montant de 6 000 \$, plus taxes, le tout selon l'offre préparée le 15 juillet 2022.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-20-521.

ADOPTÉE

8. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-135

9. LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance extraordinaire à 17h48.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière